



DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

INVITATION A SOUMISSIONNER

POUR LA

**FOURNITURE D'EQUIPEMENTS CONSTITUTIFS
DE « KITS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES (PV) »**

Pour le compte du
Programme des Nations Unies pour le Développement
(PNUD- BENIN)

Référence : CDS/ITB/09/01 KITS SOLAIRE INDIVIDUEL ET DE L'EQUIPEMENT DU
LOCAL TECHNIQUE DE MAINTENANCE

Objet : Invitation à soumissionner pour la fourniture d'équipements constitutifs « KITS SOLAIRES INDIVIDUELS ET DE L'EQUIPEMENT DU LOCAL TECHNIQUE DE MAINTENANCE » pour le compte du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD-BENIN) relativement à électrification complète de l'arrondissement de Koussoukpa (commune de Zogbodome)

Madame, Monsieur,

a) - Offre

Cet appel a pour objectif de solliciter votre offre pour la fourniture des équipements relatifs à l'installation de (quantité) Kits solaires Photovoltaïques (PV) destinées à l'arrondissement de Koussoukpa (commune de Zogbodome) au Benin.

b) - Equipements

Vous êtes ainsi invités à soumettre une offre pour l'ensemble des équipements suivants répartis en deux lots :

Equipements du Lot 1 : Spécifications des kits individuels solaires photovoltaïques

Items / Désignation des éléments	Quantité
40Wc Solar PV Panel (12V)	400
40 Ah Deep-cycle Battery	400
12V, 8A Electronic Charge Controller	400
9W (12V) CFL Lamps and Inverters	2X400
Connection Wire (16m length) of 6 mm double core	400
Battery Box plastic	400
Solar PV Module Stand 40Wc	400
Gi Wire	500 metres
Glass Fuse 1A	400
Glass Fuse 8A	400
Cable Tai	1200
Nails	1000
Sleeves 3mm	100 metres
Module Lugs	400
Battery Lugs	400
Charger Lugs	1000
Battery Nuts and Bolts	800

Majoration coût pour le transport et main d'œuvre installation

Equipements du Lot 2 : - Spécifications du kit solaire photovoltaïque adapté au local technique de maintenance (Rural Electronic Workshop : REW) et liste des Equipements et pièces de rechange nécessaire à la réparation et à la maintenance des systèmes solaires

Items / Désignation des éléments	Quantité
80Wc Solar PV Panel (12V)	4
Tubular stationery battery of 75 Ah (12V)	4
12V, 40A Electronic Charge Controller	1
9W (12V) CFL Lamps	4
Inverters 12V 800VA	1
Battery Connector	6
Battery Box plastic	1
Connection Wire Black (20m length) of 6 mm double core	1
Connection Wire Red (20m length) of 6 mm double core	1
Earthing wire 6mm (10m length)	1
Extension Board	1
Electronic Blast 20W	1
Hydrometer	4
Soldering iron (230V AC)	2
Iron stand	2
Iron Bit	8
Spanner Set 16/17	2
Spanner Set 12/13	2
Spanner Set 10/11	2
Spanner Adjustable	1
Nut driver 7.0mm	2
Nut driver 5.5mm	2
Component Rake 24 drawers	24
Testing machine DC Power Supply	1
PCB Assembly Jig ISO2	1
Mini Tool Kit	2
Multi Meter Meco 801	2
Grounding Bolt	6
Compass	1
Charger circuit	400
Lamp inverter circuit	400

Majoration coût pour le transport et main d'œuvre installation

Dans la perspective d'un transfert de compétence au niveau pays et pour renforcer les compétences au plan de la gestion locale des réseaux solaires l'offre doit intégrer des modules à l'endroit de deux catégories de formateurs de formateurs à savoir : Sept professeurs du second cycle du niveau secondaire d'enseignement technique, des maîtres artisans en électricité.

L'objectif est de former les professeurs de la section « électricité » d'un lycée technique choisi comme centre de référence et des maîtres artisans électriciens en assemblage, installation et maintenance de kits solaires.

La formation doit être participative et à dominance pratique. Pour ce qui est des maîtres artisans, les modules doivent être conçus en un langage accessible à des personnes quasi illettrées. Leur déroulement doit être soutenu par des outils de formation andragogique facilitant la compréhension à ce genre d'apprenants.

c) - Documents annexés

Les documents d'invitation à soumissionner annexés (I à IX) vous permettront de préparer votre offre :

Annexe I : Instructions aux Soumissionnaires et conditions générales
Annexe II : Instructions spécifiques de l'appel d'offre
Annexe III : Conditions générales du Contrat
Annexe IV : Conditions Spéciales
Annexe V : Date butoir et planning d'évaluation des offres
Annexe VI : Synthèse des besoins
Annexe VII : Formulaire de soumission de l'offre
Annexe VIII: Spécifications techniques
Annexe IX : Tableau des coûts

d) - Besoins d'Informations complémentaires

Les soumissionnaires qui souhaiteront obtenir des informations complémentaires peuvent adresser leur correspondance avant le jeudi 05 novembre 2009 au :

Madame Le Coordonateur Résident du SNU
Et Représentant Résident du PNUD au Benin
Lot 111 Zone Résidentielle
BP 506
Cotonou, Benin
Ou un mail à : cdsbenin.info@undp.org

e) - Envoi offre (adresse et date butoir)

Les offres devront parvenir par courrier aux adresses susmentionnées **au plus tard le jeudi 12 novembre 2009 à 16 h 00**. Toute offre nous parvenant après ce délai sera rejetée.

Les offres sous plis fermés doivent être adressées à Madame la Représentante Résidente du PNUD -Benin.

Les offres doivent indiquer sur les plis ou en objet du courriel, la référence de l'appel d'offre (**Référence : CDS/ITB/2009/01-KITS SOLAIRE INDIVIDUEL ET DE L'EQUIPEMENT DU LOCAL TECHNIQUE DE MAINTENANCE**)

f) Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le jeudi 12 novembre 2009 à 16 heures 15 minutes au PNUD en présence des soumissionnaires qui souhaiteraient y assister.

Annexe I. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES ET CONDITIONS GENERALES

A. Introduction

1. Généralités

L'entité du PNUD invite les soumissionnaires à faire leurs offres sous la forme d'offres scellées - une proposition technique et une proposition financière, placées sous plis scellés distincts - pour l'approvisionnement en kits solaires photovoltaïques.

2. Eligibilité

Les soumissionnaires ne doivent pas avoir été associé ou avoir été en contact dans le passé, de manière directe ou indirecte, avec une société ou les filiales d'une société qui aurait été engagée par l'entité du PNUD pour offrir des services de consultance dans le cadre de la préparation des documents inhérents à cet appel d'offre (spécifications, ou tout document utilisé pour l'achat de matériel dans le cadre de cet appel d'offre).

3. Coût de L'offre

Le Soumissionnaire prendra à sa charge tous les coûts liés à la préparation et la soumission de l'offre. Le PNUD ne peut en aucun cas être tenu responsable ou redevable de ces dépenses, quel que soit le déroulement ou le résultat obtenu par l'offre.

B. Documents d'invitation à soumissionner

4. Contenu des documents d'invitation à soumissionner

Le Soumissionnaire est tenu d'examiner toutes les instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans les documents d'invitation à soumissionner. Tout non-respect de ces documents se fera au détriment du Soumissionnaire et sera susceptible d'avoir un effet négatif sur l'évaluation de l'offre.

5. Clarification des Documents d'invitation à soumissionner

Tout Soumissionnaire qui aurait besoin de clarifications à propos des Documents d'invitation à soumissionner peut en informer par écrit l'entité du PNUD chargée des achats à l'adresse postale, au numéro de fax ou à l'adresse e-mail indiqués dans l'invitation à soumissionner. Le PNUD répondra par écrit à toute demande de clarification qui lui parviendra jusqu'à une semaine avant la date butoir de dépôt des offres. Des exemplaires écrits de la réponse de l'Organisation (incluant une explication de la demande de clarification mais sans identification de la source de la demande) seront envoyés à tous les Soumissionnaires éventuels qui auront reçu les Documents d'invitation à soumissionner.

6. Modification des Documents d'invitation à soumissionner

Jusqu'à une semaine avant la date limite de dépôt des offres, l'entité du PNUD chargée des achats peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une demande de clarification faite par un Soumissionnaire éventuel, modifier les Documents d'invitation à soumissionner en procédant à un amendement. Tous les Soumissionnaires éventuels qui auront reçu les Documents d'invitation à soumissionner seront informés par écrit de tous les amendements apportés à ceux-ci. Afin de ménager aux Soumissionnaires suffisamment de temps pour prendre en compte les amendements

dans la préparation de leurs offres, l'entité du PNUD chargée des achats pourra, à sa propre discrétion, prolonger le délai de soumission des offres.

C. Préparation des offres

7. Langue de l'Offre

Les offres préparées par le Soumissionnaire de même que toutes les correspondances et documents relatifs à l'offre échangées entre le Soumissionnaire et l'entité du PNUD chargée des achats devront être rédigées dans la langue indiquée dans les Instructions spécifiques de l'appel d'offre (Annexe II).

8. Documents constitutifs de l'offre

L'offre comprendra les documents suivants :

- a) Le Formulaire de Soumission de l'Offre (Annexe VII).
- b) Le tableau des coûts (Annexe IX), rempli conformément aux Annexes VI et VII et à la clause 11 des Instructions aux soumissionnaires et Conditions Générales (Annexe I),
- c) La documentation démontrant, conformément à la clause 9 des Instructions aux Soumissionnaires et Conditions Générales (Annexe I), que le Soumissionnaire est éligible et est en mesure de remplir le contrat dans le cas où son offre est retenue.
- d) La documentation démontrant, conformément à la clause 10 des Instructions aux Soumissionnaires et Conditions Générales (Annexe I), que les biens et les services auxiliaires délivrés par le soumissionnaire sont des biens et des services éligibles, répondant aux critères spécifiés dans les documents de l'appel d'offre.

9. Documents établissant l'éligibilité du soumissionnaire et ses qualifications

Le soumissionnaire devra fournir la documentation confirmant son statut d'offrant qualifié, capable de remplir le contrat en cas d'attribution. Le soumissionnaire nous fournira tous les documents établissant ses qualifications à se conformer au contrat, dans la perspective où sa soumission est acceptée. Ces documents seront adressés pour acceptation à l'acquéreur.

- a) Documentation certifiant que, dans le cas où le soumissionnaire propose des biens sous un contrat dans lequel il n'est pas le fabricant ou le producteur, le soumissionnaire est bien autorisé par le fabricant ou le producteur de ce bien à vendre le bien concerné dans le pays de destination finale.
- b) Documentation démontrant que le soumissionnaire a la capacité financière, technique et productive de remplir le contrat en cas d'attribution.

10. Documents établissant la conformité des biens aux Documents d'invitation à soumissionner

Le soumissionnaire devra également fournir, comme partie de son offre, des documents établissant la conformité de l'ensemble des biens et des services relatifs à son offre aux spécifications mentionnées dans les Documents d'invitation à soumissionner.

Cette documentation de conformité aux documents d'invitation à soumissionner peut être présentée sous forme littéraire, de schémas ou de tableaux et doit consister en :

- a) une description détaillée des caractéristiques techniques et des performances des biens
- b) une liste indiquant le détail de l'origine et du prix des pièces de rechange, et d'outils particuliers, etc. qui seront nécessaires au maintien en état de fonctionnement des biens pour la période qui sera spécifiée dans les Instructions sur l'appel d'offre, à compter du premier jour d'utilisation des biens.

11. Devises de l'offre / Formulation des prix

Tous les prix seront indiqués en francs CFA (FCFA) ou en dollars américains (USD). Le soumissionnaire devra indiquer sur le tableau des coûts les prix unitaires (lorsque c'est possible) et le montant total de l'offre de biens proposés sous le contrat.

12. Période de validité de l'offre

Les offres resteront valides pendant les quatre vingt dix (90) jours suivants la date de soumission des offres arrêtée par l'entité du PNUD chargée des achats conformément à la clause 16 des Instructions aux Soumissionnaires et Conditions Générales (Annexe I). Une offre dont la durée de validité est inférieure à ces 90 jours sera susceptible d'être rejetée pour cause de non-conformité aux spécifications, conformément à la clause 20 de l'Annexe I.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'entité du PNUD chargée des achats pourra demander au soumissionnaire d'accepter une prolongation de la période de validité de son offre. Cette requête et les réponses relatives doivent être formulées par écrit. Il ne sera pas demandé ni permis au Soumissionnaire acceptant cette requête de modifier son offre.

D. Soumission des Offres

13. Format et signatures des Offres

Le Soumissionnaire doit préparer trois exemplaires de l'offre, portant respectivement et distinctement la mention « Original » (une) et « Copie de la Proposition » (deux). En cas de divergences entre les deux documents, l'original fera autorité.

Les trois exemplaires de l'Offre doivent être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile, et doivent être signés par le Soumissionnaire ou par la ou les personnes dûment autorisées à représenter le Soumissionnaire pour ce qui touche au présent Contrat.

Une Offre ne doit comporter ni interligne, ni suppression, ni rature, à l'exception de celles jugées nécessaires pour corriger des erreurs faites par le Soumissionnaire, auquel cas ces corrections doivent être paraphées par la ou les personnes signataires de l'offre.

14. Scellage et marquage des Offres

14.1. Le Soumissionnaire devra sceller l'original et chaque copie de l'offre dans des enveloppes séparées portant l'inscription « ORIGINAL » et « COPIE ». Les enveloppes doivent être ensuite scellées dans une enveloppe extérieure.

14.2. Les enveloppes intérieures et extérieures doivent être :

- (a) adressées à l'entité du PNUD, à l'adresse spécifiée dans l'Introduction à l'Invitation à Soumissionner ;

- (b) porter la référence indiquée dans l'Introduction à l'Invitation à Soumissionner : « (Référence : CDS/ITB/2009/01-KITS SOLAIRE INDIVIDUEL ET DE L'EQUIPEMENT DU LOCAL TECHNIQUE DE MAINTENANCE » et comporter la mention « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE ».

14.3. Les deux enveloppes intérieures doivent porter le nom et l'adresse du Soumissionnaire afin qu'elles puissent être retournées scellées dans le cas où l'offre ne nous serait pas parvenue dans les délais.

14.4. Il faut noter que si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme exigé dans la clause 15.2. des Instructions aux soumissionnaires et Conditions Générales (Annexe I), l'entité du PNUD ne pourra être tenue pour responsable au cas où ces enveloppes seraient égarées ou ouvertes prématurément.

15. Délai de soumission des offres/ Offres déposées hors délai

15.1. L'entité du PNUD chargée des achats doit recevoir les offres à l'adresse indiquée dans l'Introduction à l'Invitation à Soumissionner au plus tard au jour et à l'heure stipulée dans l'Introduction à l'Invitation à Soumissionner.

15.2. L'entité du PNUD chargée des achats pourra, à sa propre discrétion, prolonger le délai de soumission des offres en modifiant les Documents d'invitation à soumissionner conformément à la clause relative à la Modification des Documents d'invitation à soumissionner (clause 6 des Instructions aux soumissionnaires et Conditions Générales (Annexe I)), auquel cas tous les droits et obligations de l'entité du PNUD chargée des achats et des Soumissionnaires précédemment soumis à l'ancien délai seront alors soumis au nouveau délai tel que prorogé.

15.3. Toute proposition reçue par l'entité du PNUD chargée des achats après la date limite spécifiée dans l'Introduction à l'Invitation à Soumissionner sera rejetée et retournée scellée au soumissionnaire.

16. Modification et retrait des Offres

Le Soumissionnaire peut retirer son offre après dépôt à la condition qu'une notification écrite soit reçue par l'entité du PNUD chargée des achats avant la date butoir de soumission des offres.

Aucune offre ne peut être modifiée après le délai de soumission des offres.

Aucune offre ne peut être retirée dans la période se situant entre la date butoir de soumission des offres et la date d'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le Soumissionnaire dans le Formulaire de soumission de l'offre (Annexe VII).

E. Ouverture et évaluation des Offres

17. Ouverture des Offres

17.1. L'entité du PNUD chargée des achats procédera à l'ouverture des offres en présence des représentants des soumissionnaires désireux de participer à la séance, à la date, à l'heure et au lieu spécifiés dans l'Introduction à l'Invitation à Soumissionner. Les représentants des soumissionnaires qui seront présents seront invités à signer un registre signifiant leur présence lors de la séance d'ouverture.

17.2. Les noms des Soumissionnaires, les modifications apportées aux offres, les prix des offres, les remises, ainsi que la présence ou l'absence de garantie de l'offre et tout autre

détail que l'acheteur considèrera approprié, pourront, à la discrétion de l'acheteur, être annoncés à l'ouverture. Aucune offre ne sera rejetée durant la session d'ouverture, à l'exception des offres déposées hors délai qui seront retournées scellées au soumissionnaire, conformément à la clause 20 des Instructions aux soumissionnaires et Conditions Générales (Annexe I).

17.3. Les offres (et les modifications envoyées conformément à la clause 17 des Instructions aux soumissionnaires et Conditions Générales (Annexe I)) qui ne seront pas ouvertes et lues à haute voix lors de la session d'ouverture ne seront pas considérées durant la suite du processus d'évaluation, indépendamment des circonstances. Les offres qui auront été retirées seront retournées scellées aux soumissionnaires.

17.4. L'Acquéreur se chargera du compte rendu de la session d'ouverture des offres.

18. Clarification des Offres

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des Offres, l'Acquéreur peut, à sa discrétion, demander au Soumissionnaire de clarifier son offre. La demande de clarification et la réponse doivent être formulées par écrit, et aucun changement des coûts ou du contenu de l'offre ne sera demandé, proposé, ni permis.

19. Examen préliminaire

19.1 Avant l'examen détaillé, l'Acquéreur évaluera le degré de réponse substantielle de chaque offre par rapport à l'invitation à soumissionner (ITB). Une offre apportant une réponse substantielle est une offre qui se conforme à toutes les spécifications et conditions de l'invitation à soumissionner sans déviation majeure.

19.2. L'Acquéreur examinera les offres pour s'assurer qu'elles sont complètes, qu'elles ne comportent aucune erreur de calcul, que les documents ont été dûment signés et que ces offres répondent globalement aux conditions stipulées.

19.3. Les erreurs arithmétiques seront rectifiées sur la base suivante : s'il existe une divergence entre le prix unitaire et le prix total obtenu par multiplication du prix unitaire et de la quantité, le prix unitaire prévaudra, et le prix total sera corrigé en prenant celui-ci comme base. Si le Soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera rejetée. S'il existe une divergence entre les montants en chiffres et en lettres, c'est le montant en lettres qui prévaudra.

19.4. Une offre dont le degré de réponse substantielle est jugé insuffisant par l'Acquéreur sera rejetée sans que le Soumissionnaire puisse la rendre a posteriori plus conforme en la corrigeant.

20. Conversion en une monnaie commune

Dans l'objectif de faciliter l'évaluation et la comparaison des offres, l'Acquéreur convertira les prix des offres exprimées en francs CFA en un montant en dollars américains, suivant le taux de change officiel des Nations Unies au jour de la date butoir de soumission des offres.

21. Evaluation des offres

L'évaluation quant à la conformité avec les Documents d'Invitation à Soumissionner est basée sur le contenu de l'offre elle-même sans considération de quelque raison extrinsèque que ce soit.

Critères d'évaluation	
1	Conformité aux conditions de tarification établies dans l'Invitation à Soumissionner.
2	Le soumissionnaire justifie exister et être en activité depuis 5 ans minimum
3	Conformité aux exigences relatives aux spécifications techniques. La non-conformité avec les spécifications techniques entraînera la disqualification de l'offre en vue de l'attribution du marché
4	Conformité aux conditions générales ou spécifiques spécifiées dans les Documents d'Invitation à Soumissionner.
5	Conformité aux délais de livraison établis par l'acquéreur.
6	Capacité démontrée de se conformer aux provisions critiques telles que l'exécution de la commande en honorant le statut d'exonération d'impôts directs des Nations Unies.
7	Capacité démontrée d'honorer les responsabilités importantes attribuées au soumissionnaire dans le cadre de cette Invitation à Soumissionner (par ex. garanties de performance, période de garantie, couverture d'assurance, etc....). Le soumissionnaire doit soumettre les références professionnelles.
8	Preuve de la capacité à délivrer un service après vente et un réseau de services approprié.
9	Preuve de l'autorisation de vente émise par le fabricant si le soumissionnaire n'est pas le fabricant
10	Capacité financière du soumissionnaire (à soumettre le bilan financier de 2008 et 2007)

F. Attribution du Contrat

22. Critères d'attribution du Contrat

L'entité du PNUD chargée des achats attribuera le bon de commande au soumissionnaire techniquement conforme dont l'offre commerciale présente le prix le plus bas. L'acquéreur se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre ainsi que d'annuler le processus d'invitation à soumissionner et de rejeter toutes les offres à quelque moment que ce soit préalablement à l'attribution du contrat, sans encourir de ce fait aucune pénalité vis-à-vis du Soumissionnaire concerné et sans avoir aucune obligation d'informer le ou les soumissionnaires des raisons qui ont motivé l'action de l'acquéreur.

23. Droit de l'acquéreur à modifier ses exigences au moment de l'attribution

L'acquéreur se réserve le droit, au moment de l'attribution du contrat, d'augmenter ou de réduire la quantité de biens spécifiée dans la Synthèse des besoins (Annexe VI) d'un taux pouvant aller jusqu'à 15%, sans modification des prix unitaires ou des autres spécifications et conditions.

24. Avis d'attribution du contrat

Avant l'expiration de la période validité de l'offre, l'acquéreur enverra au soumissionnaire retenu le bon de commande. Le bon de commande ne peut être accepté par le fournisseur que par le biais de la signature du bon de commande ainsi que son renvoi à l'acquéreur.

Le contrat prend effet entre les deux parties dès l'acceptation du Bon de Commande. Les droits et obligations de chacune des parties seront gouvernés par les seuls termes et conditions de ce bon de commande.

25. Signature du Contrat

Le soumissionnaire retenu doit signer, dater et renvoyer le contrat à l'acquéreur dans un délai de 30 jours à compter de la réception du bon de commande.

26. Garantie de réalisation

Dans un délai de 15 jours après réception du Contrat, le soumissionnaire retenu fournira la garantie de réalisation conformément aux Conditions particulières du Contrat.

Le non-respect de la Clause 26 ou de la Clause 27 par le soumissionnaire retenu constitue une cause suffisante d'annulation du contrat et la perte de la garantie de l'offre, le cas échéant, auquel cas l'acquéreur pourra attribuer le contrat au second meilleur soumissionnaire ou recommencer le processus d'invitation à soumissionner.

ANNEXE II. INSTRUCTIONS SPECIFIQUES DE L'APPEL D'OFFRE

Les données spécifiques suivantes pour les biens à fournir visent à compléter, ou amender les conditions générales exprimées dans les Instructions aux soumissionnaires et Conditions Générales (Annexe I). En cas de données contradictoires, les conditions spécifiées dans cette annexe prévaudront sur celles spécifiées dans les Instructions aux soumissionnaires et Conditions Générales (Annexe I).

Clauses pertinentes des Instructions aux Soumissionnaires	Informations spécifiques venant compléter ou amender les instructions aux soumissionnaires
Langue de l'offre	Français ou Anglais
Devise de l'offre	FCFA ou USD
Validité de l'offre	90 jours
Conditions de tarification Prix de l'offre	Les offres sont attendues DDU : « Rendu droits non acquittés » DDU - arrondissement de Koussoukpa (commune de Zogbodome)- BENIN
Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du registre du Commerce du pays où se trouve le siège du Soumissionnaire - Bilan financier des 2 dernières années - Certificat d'origine des équipements - Certification de la qualité des produits et/ou de l'entreprise. - Preuve de marchés similaires réalisés sur les 3 dernières années pour au moins les 2/3 des équipements demandés, soit au Benin, soit dans l'un des pays du réseau sous régional (Burkina Faso, Mali, Sénégal et Togo)
Documentation à fournir	<ul style="list-style-type: none"> - notices techniques et instructions de montage de chaque équipement - prix des pièces de rechange nécessaires au maintien en état des biens pour une période d'un an à compter du premier jour d'utilisation des biens - coordonnées des Services Après Vente (personnel formé à la maintenance des équipements) au Benin et/ou en Afrique de l'Ouest.
Caractère complet de l'offre	Offres partielles non autorisées
Proposition technique alternative	Non autorisée
Droit de l'acquéreur à modifier les exigences au moment de l'attribution du contrat	Jusqu'à 15% d'augmentation ou de réduction des quantités
Type de contrat avec le soumissionnaire retenu	Bon de commande

ANNEXE III. CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT

A. Acceptation du Bon de Commande

Pour accepter le présent bon de commande, le fournisseur doit en signer et retourner l'exemplaire d'acceptation, ou livrer les marchandises conformément aux termes du bon de commande tels qu'ils y sont spécifiés. L'acceptation du présent bon de commande forme entre les parties un contrat dans le cadre duquel les droits et obligations des parties sont régis exclusivement par les clauses du présent bon de commande, y compris les présentes conditions générales. Le PNUD ne sera lié par aucune clause additionnelle ou incompatible proposée par le fournisseur, sauf si une telle clause a été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cet effet.

B. Paiement

1. Lorsque les conditions de livraison sont satisfaites, le PNUD effectue le paiement, sauf stipulation contraire du présent bon de commande, dans les 30 jours suivants la réception de la facture du fournisseur et de la copie des documents d'expédition spécifiés dans le présent bon de commande, et/ou de la réception et inspection des biens.

2. Si le paiement de la facture est effectué dans les délais requis dans les conditions de paiement spécifiées dans le présent bon de commande, il tiendra compte de toute remise prévue dans lesdites conditions de paiement.

3. Sauf dérogation autorisée par le PNUD, le fournisseur doit présenter une seule facture au titre du présent bon de commande, et cette facture doit indiquer le numéro du bon de commande.

4. Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne peuvent être majorés qu'avec l'accord exprès et écrit du PNUD.

C. Exonération Fiscale

1. La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies dispose entre autres que l'Organisation des Nations Unies (y compris ses organes subsidiaires), est exonérée de tout impôt direct, à l'exception de la rémunération de services d'utilité publique, et de tous droits de douane ou redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour son usage officiel. En cas de refus des autorités fiscales de reconnaître l'exonération dont bénéficie le PNUD en ce qui concerne lesdits impôts et droits, le fournisseur consultera immédiatement le PNUD en vue de déterminer une procédure mutuellement acceptable.

2. En conséquence, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de ses factures les montants correspondant à de tels impôts, droits ou redevances qu'il aura facturés, à moins qu'il n'ait

consulté le PNUD avant de les payer et que le PNUD l'ait, dans chaque cas, expressément autorisé à payer sous réserve de tels impôts, droits ou redevances. Dans un tel cas, le fournisseur remettra au PNUD une preuve écrite attestant que ces impôts ou droits ont été payés et que leur paiement a été dûment autorisé.

D. Risque de perte

Les risques de perte, d'avaries ou de destruction des marchandises seront régis conformément aux INCOTERMS 2000, sauf accord contraire des parties spécifié au recto du présent bon de commande.

E. Licences d'exportation

Nonobstant tout INCOTERM 2000 figurant dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence nécessaire à l'exportation des marchandises.

F. Conformité des marchandises, y compris leur emballage

Le fournisseur garantit que les marchandises, y compris leur emballage, sont conformes aux spécifications du présent bon de commande et sont propres aux usages qui en sont ordinairement faits et à ceux que le PNUD lui a expressément indiqués, et qu'elles ne comportent aucun défaut de fabrication ou autre défaut concernant les matériaux qui les composent. Le fournisseur garantit aussi que les marchandises sont conditionnées ou emballées d'une manière propre à assurer leur protection.

G. Inspection

1. Le PNUD doit disposer d'un délai raisonnable à compter de la livraison des marchandises pour les inspecter et pour rejeter ou refuser d'accepter celles qui ne sont pas conformes au présent bon de commande; le paiement des marchandises au titre du présent bon de commande ne vaut pas acceptation des dites marchandises.

2. L'inspection des marchandises avant leur expédition ne libère le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

H. Propriété Intellectuelle

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des marchandises vendues au titre du présent bon de commande ne violent aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque de fabrique. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur se porte garant de le PNUD et de l'Organisation des Nations Unies et s'engage à prendre fait et cause pour eux et les défendre à ses propres frais si une action est intentée ou une réclamation formulée contre eux au motif qu'un brevet, modèle, nom commercial, ou marque de fabrique, aurait été violé relativement aux marchandises vendues au titre du présent bon de commande.

I. Droits du PNUD

En cas de non-exécution par le fournisseur de ses obligations au titre du présent bon de commande, y compris au cas où il n'obtiendrait pas les licences d'exportation nécessaires ou ne livrerait pas tout ou partie des marchandises à la date ou aux dates de livraison convenues, le PNUD, après avoir adressé au fournisseur une mise en demeure raisonnable d'exécuter ses obligations et sans préjudice de tous autres droits ou recours, peut exercer un ou plusieurs des droits suivants :

- A. Acquérir tout ou partie des marchandises auprès d'autres fournisseurs, auquel cas il aura le droit de tenir le fournisseur responsable de toute dépense supplémentaire qui lui aurait été ainsi occasionnée ;
- B. Refuser d'accepter la livraison de tout ou partie des marchandises ;
- C. Résilier le présent bon de commande sans être redevable d'aucune pénalité au titre d'une telle résiliation et sans que sa responsabilité puisse être engagée d'aucune autre manière.

J. Retard dans la livraison

Sans préjudice des autres droits ou obligations des parties au titre des présentes, si le fournisseur est incapable de livrer les marchandises à la date ou aux dates stipulées dans le présent bon de commande, il doit i) consulter immédiatement le PNUD pour déterminer le moyen le plus rapide de livrer les marchandises et ii) utiliser un moyen de livraison accéléré, à ses frais (sauf si le retard est imputable à un cas de force majeure), si le PNUD lui en fait demande raisonnable.

K. Cession et Insolvabilité

- 1. Sauf s'il obtient au préalable l'autorisation écrite du PNUD, le fournisseur ne peut céder, transférer, donner en gage ou autrement disposer du présent bon de commande, même en partie, ni d'aucun de ses droits ou obligations au titre du présent bon de commande.
- 2. En cas d'insolvabilité du fournisseur ou de changement dans le contrôle de son entreprise pour cause d'insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tous autres droits ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande par notification écrite au fournisseur.

L. Utilisation du nom et de l'emblème du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies

Le fournisseur ne pourra utiliser pour quelque fin que ce soit le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies.

M. Interdiction de toute publicité

Le fournisseur ne rendra pas public, par voie publicitaire ou autre, le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD sans y avoir été, dans chaque cas, expressément autorisé par le PNUD.

N. Travail des enfants

1. Le fournisseur déclare et garantit que ni lui ni aucune de ses filiales n'est engagé dans aucune pratique incompatible avec les droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment à l'article 32 de celle-ci qui dispose, entre autres, que tout enfant doit être protégé contre l'accomplissement de tout travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

2. Tout manquement à cette déclaration et garantie donne au PNUD le droit de résilier immédiatement le présent bon de commande, sans être redevable d'aucune pénalité au titre d'une telle résiliation et sans que sa responsabilité soit engagée d'aucune autre manière.

O. Mines

Le fournisseur déclare et garantit que ni lui ni aucune de ses filiales n'est directement et activement impliquée dans des brevets, développement, assemblage, production, commerce ou manufacture de mines ou de composants fondamentalement entrant dans la fabrication de mines. Le terme "mine" se réfère aux engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II additionnel à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

2. Tout manquement à cette déclaration et garantie donne au PNUD le droit de résilier immédiatement le présent bon de commande, sans être redevable d'aucune pénalité au titre d'une telle résiliation et sans que sa responsabilité soit engagée d'aucune autre manière.

P. Règlement des différends

1. Règlement amiable

Les parties feront de leur mieux pour régler à l'amiable tout différend, litige ou réclamation découlant du présent bon de commande, de sa violation, sa résiliation ou sa nullité. Si les parties souhaitent rechercher un tel règlement amiable par voie de conciliation, la conciliation doit être conduite conformément au Règlement de conciliation de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) alors en vigueur, ou à telle autre procédure dont les parties pourront convenir.

2. Arbitrage

Si un différend, un litige ou une réclamation découlant du présent bon de commande, ou de sa violation, sa résiliation ou sa nullité, ou qui y est relatif, n'est pas réglé à l'amiable, conformément au paragraphe précédent de la présente section, dans les soixante (60) jours de la réception par une partie de la demande de règlement amiable faite par l'autre partie, le différend, litige ou réclamation doit être soumis par l'une ou l'autre partie à arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, y compris les dispositions sur la loi applicable. Le tribunal arbitral n'a pas le pouvoir d'accorder des dommages intérêts à titre de sanction. En outre, à moins que cela ait expressément convenu par le présent bon de commande, le tribunal arbitral n'a pas le pouvoir d'accorder des intérêts. Les parties sont liées par la sentence rendue au terme dudit arbitrage comme valant règlement final et définitif du différend, litige ou réclamation.

Q. Privilèges et immunités

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne peut être interprétée comme une renonciation à l'un quelconque des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, y compris ses organes subsidiaires.

ANNEXE IV. CONDITIONS SPECIALES

Les conditions spéciales visent à compléter, ou amender les Conditions générales. Dans le cas de données contradictoires, les conditions spécifiées dans cette annexe prévaudront sur celles spécifiées dans les Conditions Générales.

Garantie des biens achetés	
<input checked="" type="checkbox"/> S'applique <input type="checkbox"/> Ne s'applique pas	<p>Dans le cas où dans les 18 mois suivant la date de réception des biens, un défaut est découvert ou apparaît dans le cours normal de l'utilisation, le fournisseur devra y remédier soit par le biais d'un remplacement soit par le biais d'une réparation.</p>
Dommages et intérêts	
<input checked="" type="checkbox"/> S'applique <input type="checkbox"/> Ne s'applique pas	<p>Dans le cas où le fournisseur ne délivrerait pas les biens spécifiés dans le délai stipulé dans le bon de commande, l'acquéreur sera en droit, outre les autres dommages éventuels, de déduire du prix du bon de commande, à titre de dommages et intérêts, une somme équivalente à 0.5% du prix de livraison des biens retardés et ce chaque semaine, jusqu'à ce que les biens soient livrés, avec une déduction maximum de 10% du prix des biens retardés stipulé sur le bon de commande. Une fois ce montant maximum atteint, l'acquéreur pourra considérer la résiliation du bon de commande.</p>

ANNEXE V. DATE BUTOIR ET PLANNING D'EVALUATION DES OFFRES

Date de publication	22 Octobre 2009
Délai de soumission des offres	Après 21 jours : le 12 octobre 2009 à 16 h 00
Date et heure de la séance de dépouillement ouverte seulement aux représentants des soumissionnaires	le 12 octobre 2009 à 16 h 15
Lieu de la séance de dépouillement des offres	Bureau PNUD BENIN

ANNEXE VI. SYNTHÈSE DES BESOINS

Les kits individuels solaires photovoltaïques est constituée d'un ensemble d'équipements :

Items / Désignation des éléments	Quantité
40Wc Solar PV Panel (12V)	400
40 Ah Deep-cycle Battery	400
12V, 8A Electronic Charge Controller	400
9W (12V) CFL Lamps and Inverters	2X400
Connection Wire (16m length) of 6 mm double core	400
Battery Box plastic	400
Solar PV Module Stand 40Wc	400
Gi Wire	500 metres
Glass Fuse 1A	400
Glass Fuse 8A	400
Cable Tai	1200
Nails	1000
Sleeves 3mm	100 metres
Module Lugs	400
Battery Lugs	400
Charger Lugs	1000
Battery Nuts and Bolts	800
Items / Désignation des éléments	Quantité
80Wc Solar PV Panel (12V)	4
Tubular stationery battery of 75 Ah (12V)	4
12V, 40A Electronic Charge Controller	1
9W (12V) CFL Lamps	4
Inverters 12V 800VA	1
Battery Connector	6
Battery Box plastic	1
Connection Wire Black (20m length) of 6 mm double core	1
Connection Wire Red (20m length) of 6 mm double core	1
Earthing wire 6mm (10m length)	1
Extension Board	1
Electronic Blast 20W	1
Hydrometer	4
Soldering iron (230V AC)	2
Iron stand	2
Iron Bit	8
Spanner Set 16/17	2
Spanner Set 12/13	2
Spanner Set 10/11	2
Spanner Adjustable	1
Nut driver 7.0mm	2
Nut driver 5.5mm	2
Component Rake 24 drawers	24
Testing machine DC Power Supply	1
PCB Assembly Jig ISO2	1
Mini Tool Kit	2
Multi Meter Meco 801	2
Grounding Bolt	6
Compass	1
Charger circuit	400
Lamp inverter circuit	400

L'objet du contrat : Equipements du Lot 1 : Dix kits individuels solaires photovoltaïques

40Wc Solar PV Panel (12V)	400
40 Ah Deep-cycle Battery	400
12V, 8A Electronic Charge Controller	400
9W (12V) CFL Lamps and Inverters	2X400
Connection Wire (16m length) of 6 mm double core	400
Battery Box plastic	400
Solar PV Module Stand 40Wc	400
Gi Wire	500 metres
Glass Fuse 1A	400
Glass Fuse 8A	400
Cable Tai	1200
Nails	1000
Sleeves 3mm	100 metres
Module Lugs	400
Battery Lugs	400
Charger Lugs	1000
Battery Nuts and Bolts	800

Majoration coût pour le transport et main d'œuvre installation

Equipements du Lot 2 : kit solaire photovoltaïque adapté au local technique de maintenance (Rural Electronic Workshop : REW) et liste des Equipements et pièces de rechange nécessaire à la réparation et à la maintenance des systèmes solaires

Items / Désignation des éléments	Quantité
80Wc Solar PV Panel (12V)	4
Tubular stationery battery of 75 Ah (12V)	4
12V, 40A Electronic Charge Controller	1
9W (12V) CFL Lamps	4
Inverters 12V 800VA	1
Battery Connector	6
Battery Box plastic	1
Connection Wire Black (20m length) of 6 mm double core	1
Connection Wire Red (20m length) of 6 mm double core	1
Earthing wire 6mm (10m length)	1
Extension Board	1
Electronic Blast 20W	1
Hydrometer	4
Soldering iron (230V AC)	2
Iron stand	2
Iron Bit	8
Spanner Set 16/17	2
Spanner Set 12/13	2
Spanner Set 10/11	2
Spanner Adjustable	1
Nut driver 7.0mm	2
Nut driver 5.5mm	2
Component Rake 24 drawers	24
Testing machine DC Power Supply	1
PCB Assembly Jig ISO2	1

Mini Tool Kit	2
Multi Meter Meco 801	2
Grounding Bolt	6
Compass	1
Charger circuit	400
Lamp inverter circuit	400

Majoration coût pour le transport et main d'œuvre installation

- Disponibilité du Service Après Vente
- Disponibilité des pièces de rechange pour les équipements suivants, selon leurs spécifications techniques (Annexe VIII).

Délai de livraison à préciser par le soumissionnaire : _____

La capacité à livrer dans les plus brefs délais sera considérée être un atout majeur.

Termes des livraisons :

DDU -arrondissement de Koussoukpa (commune de Zogbodome)- BENIN

Autres : Les soumissionnaires doivent fournir les informations suivantes pour que leur offre soit retenue pour l'évaluation :

1. **Garantie : durée exigée de 18 mois, en option étendue à 3 ans: (????)**
 - a. Type de la garantie
 - b. Eléments garantis
2. Pièces de rechange : Le soumissionnaire doit fournir la liste des prix des pièces de rechanges nécessaires au maintien en état des équipements pour une période d'un an à compter du premier jour d'utilisation des biens.
3. Le soumissionnaire doit fournir les catalogues, les notices techniques et les instructions de montage de chacun des équipements proposés.
4. Offre commerciale
 - a. Le soumissionnaire doit avoir au moins 3 ans d'expérience dans la fourniture des produits demandés.
 - b. Le soumissionnaire doit fournir les informations relatives à son agence de Service Après Vente (personnel formé à la maintenance des équipements) le plus proche au Benin ou en Afrique de l'Ouest.
 - c. Le soumissionnaire doit inclure dans son offre le coût de formation nécessaire pour former des formateurs à l'utilisation des équipements.

ANNEXE VII. FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE

A l'attention de : Madame la Représentante Résident du PNUD - Benin

Madame,

Après examen des Documents d'invitation à soumissionner, dont nous accusons dûment réception par la présente, nous, soussignés, proposons de fournir et de livrer [*description des biens*] conformément aux dits documents d'invitation à soumissionner pour la somme totale de [*montant total en lettres et en chiffres*] conformément au Tableau des coûts joint à la présente offre et faisant partie intégrante de celle-ci.

En cas d'acceptation de notre offre, nous nous engageons à livrer les biens conformément aux délais stipulés dans la Synthèse des besoins (Annexe VI).

Nous convenons de nous conformer à cette offre pour une période de [*nombre*] jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des offres dans l'invitation à la soumission, et cette proposition continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment préalablement à l'expiration de cette période.

Il est entendu que vous n'avez aucune obligation d'accepter quelque offre que vous recevez.

Fait le [jour/mois] de l'année 2009

.....
Signature

.....
(En qualité de)

Dûment autorisé (é) à signer l'offre pour et au nom de

ANNEXE VIII. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Les procédures, séquences et formats d'encodage que nous vous imposons ont pour but de nous permettre une lecture comparative objective des différentes offres qui nous sont soumises. Nous vous recommandons pour tout élément d'information complémentaire à celles que nous exigeons et que vous jugiez utiles de porter à notre connaissance pour mieux appréhender les performances techniques de votre offre, de joindre celles-ci au chapitre informations complémentaires du fournisseur.

PRELABLE :

Les équipements décrits ci-après seront reliés entre eux pour former de Kits solaires.
